



RHÔNE

**SERVICES DE SOINS
ET D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTES**

LSA/JBE/IG 18.29

Objet : Enquête publique

Révision PLU H – Site Trarieux Lyon 3^e

**Monsieur le Commissaire Enquêteur
sur le projet de PLU-H
METROPOLE DE LYON
Délégation développement urbain et du cadre de vie
Direction de la stratégie territoriale et des
politiques urbaines - Service planification,
20 rue du Lac, CS 33569
69505 – LYON cedex 03**

Lyon, le 5 juin 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Actuel propriétaire du tènement immobilier de la clinique mutualiste de Trarieux, nous souhaitons vous faire part des enjeux pour notre structure et nos activités de santé publique et soins de premier recours à l'occasion de l'opération immobilière que nous devons réaliser avec l'ADIM.

Nous avons souhaité vous rencontrer notamment le samedi 2 juin 2018 en Mairie de Lyon 3^{ème} mais le nombre de personnes présentes et le temps imparti ne nous a pas permis cet échange.

La Mutualité Française Rhône SSAM exploite des centres de santé dentaire, des magasins d'optique mutualistes et des établissements de petite enfance dans Lyon et son agglomération.

La réalisation de l'opération de Trarieux doit nous permettre de développer nos activités au bénéfice de la population, notamment les personnes plus fragiles. Nous participons activement aux côtés des pouvoirs publics à l'offre de premier recours, permettant un accès aux soins pour tous, et diminuant le renoncement aux soins par la mise en œuvre d'une politique d'accueil et de tarifs maîtrisés.

Nous souhaitons par la présente défendre nos droits à l'occasion de la réalisation de l'opération de Trarieux. Cette opération a été menée bien en amont avec le promoteur et dans le respect des règles de construction. L'ADIM a été choisie car leur projet correspond à nos attentes en termes de construction et de mixité des logements : accession à la propriété, résidence séniors.

D'autres promoteurs nous avaient présenté des projets dont l'emprise des constructions était bien plus importante. Le projet présenté et validé, après de nombreux échanges avec l'architecte des bâtiments de France, permet d'éviter la non-occupation du tènement puisque les travaux pourront débuter très peu de temps après la libération par les actuels occupants et a été mené à la demande de la ville.

./...

**PALAIS DE LA MUTUALITÉ
PLACE A. JUTARD
69421 LYON CEDEX 03
TÉLÉPHONE 04 78 95 82 00
FAX 04 78 95 82 95 et 82 96**

**UNION RÉGIE PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ
SIREN N° 775 648 223**

Sur le plan de l'urbanisme, le projet :

- respecte le PLU-H négocié depuis 2012 et prévoyant des hauteurs maximums sur la parcelle de 13 mètres, hors attiques (en dehors du bâtiment de la clinique) ;
- fait l'objet d'un travail long en collaboration avec l'ONF et la LPO pour le respect des espaces naturels et une contribution supplémentaire pour leur développement ;
- n'utilise que partiellement le droit à construire et favorise des constructions en « petits plots » ;
- donne une réelle plus-value à l'espace (les bâtiments actuels seront rénovés ou détruits) et réduit notablement les circulations de véhicules.

Nous souhaitons par la présente vous faire part de notre inquiétude quant à la non-réalisation éventuelle du projet en l'état de ce qui a été présenté par l'ADIM, y compris en réunion publique en mars dernier, avec notamment le maintien des hauteurs et de l'aménagement des espaces.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour un échange à tout moment. Le présent courrier est diffusé sur le site internet de l'enquête publique et vous sera remis lors de votre dernière permanence du 7 juin 2018 par notre responsable financière.

Recevez, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos meilleures salutations.

**La Présidente du C.A.,
Joëlle BERNARD**

